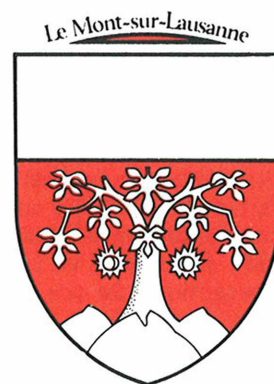


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Rémy Vaucher, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

La première séance de cette nouvelle législature a eu lieu le lundi 1er mars. Présidée par M. Daniel Grosclaude, elle a été consacrée pour une bonne partie à la nomination de différentes commissions, à savoir:

Commission des finances, nommée pour 4 ans.

Sont élus:

Membres: MM. Corbaz Raymond (Dubarde)
Dormond Adrien
Favre Armand
Lehmann Ernest
Vullyamoz Henri

Suppléants: MM. Bergier Nicolas
Nusslé Daniel

Commission de gestion, nommée pour une année.

Sont élus:

Membres: Mme Novet Madeleine
MM. Corbaz François
Corbaz Jean-Claude
Chappuis Philippe
Jan Pierre-André
Tornay André
Villars Claude

Suppléants: MM. Gleyre Bernard
Noverraz Gérald
Pelet Jean-Daniel

Commission de recours en matière d'impôts communaux, nommée pour 4 ans.

Sont élus:

Membres: MM. Burri Benjamin
Chabloz Francis
Pasche Jean-Daniel

Suppléants: MM. Menétrey Roger
Ravessoud André

Le Conseil a ensuite accordé à la Municipalité une autorisation générale de plaider pour une durée de quatre ans. Il est bien entendu que cette autorisation n'est valable que pour les cas où la commune est attaquée. Il est en effet important que nos autorités puissent agir rapidement dans certaines circonstances.

La Municipalité, dans un autre préavis, a demandé de fixer le montant maximum pour toute dépense supplémentaire dont l'urgence peut être prouvée à Fr. 10'000.--. Sans autre le Conseil a accepté cette demande.

La Municipalité a également sollicité du Conseil la fixation de deux "plafonds" pour les sommes nécessaires aux acquisitions et aliénations d'immeubles, soit:

—l'un de 100'000.--

—l'autre de Fr. 200'000.--subordonné à l'accord de la commission des finances.

Or M. Alfred Borgeaud est d'avis que selon l'art. 142 de la loi sur les communes toutes les aliénations doivent être soumises à la Préfecture. De plus, il n'y aurait pas de limite de tolérance pour les aliénations. Il propose donc de scinder le préavis municipal en deux, de voter dans un premier temps sur les Fr. 100'000.-- seulement, et de renvoyer la deuxième partie du préavis concernant le montant de Fr. 200'000.-- à un débat ultérieur. Seuls 8 conseillers se rallient à cette proposition, alors que 36 conseillers acceptent le préavis municipal et le rapport de la commission.

Aux divers le Conseil apprend qu'un sapeur-pompier touche une solde globale de Fr. 5.-- pour chaque exercice d'entraînement et une indemnité horaire de Fr. 5.-- lors des interventions. M. Marcel Guex demande que ces montants soient revus puisque les indemnités de la Municipalité et du Conseil communal ont été réadaptées récemment.

M. Carroz, municipal, informe que le trottoir le long de la route de Lausanne est actuellement à l'étude et M. Jean-Jacques Belet, municipal, communique que la grande salle fera également "peau neuve" extérieurement, très prochainement.

M. Claude Agassiz, municipal, informe le Conseil que chaque propriétaire d'immeuble a la possibilité de faire calculer l'indice énergétique et par là la qualité d'isolation thermique de son bâtiment aux frais de l'Etat; s'adresser au délégué cantonal à l'énergie ou au greffe municipal.

M. Grosclaude lève la séance à 22h.10.

La secrétaire:
Evelyne Panchaud

~~~~~

## INDICE ÉNERGÉTIQUE

Avis aux propriétaires de bâtiments d'habitation, administratifs et commerciaux, situés sur le territoire du canton de Vaud.

Dans le but de rendre les propriétaires de bâtiments d'habitation, administratifs et commerciaux (bureaux, magasins, etc.) attentifs à la qualité énergétique de leur bâtiment et de les inciter, les cas échéant, à en améliorer l'isolation et l'installation de chauffage, l'Etat a décidé de prendre en charge les frais de calcul de l'indice énergétique de ces bâtiments. Cette action de promotion est destinée à favoriser les économies d'énergie dans le secteur où la consommation est la plus forte (plus de 40%).

Le calcul de l'indice énergétique permet de connaître la consommation d'énergie par mètre carré de surface habitable ou utilisée pour une activité tertiaire et de comparer le résultat avec d'autres bâtiments de même nature. Le propriétaire peut ainsi se rendre compte si la consommation d'énergie de son bâtiment est normale.

Le calcul de l'indice est basé sur les directives et questionnaires du Mouvement Suisse pour l'Economie d'Energie (MSEE), mouvement qui est une association mixte sans but lucratif, réunissant les secteurs privé et public. Le président de son comité de patronage est M. le conseiller fédéral Léon Schlumpf.

Les conditions auxquelles l'Etat supporte les frais de calcul de l'indice énergétique sont définies dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 novembre 1981 sur les mesures financières visant à favoriser les économies d'énergie.

Le propriétaire, qui souhaite connaître l'indice énergétique de son bâtiment, peut s'adresser au **Département des travaux publics, délégué cantonal à l'énergie, place de la Riponne 10, case postale, 1000 Lausanne 17, tél. (021) 44 71 09**, qui lui enverra le questionnaire à remplir.

Les questionnaires remplis sont à retourner à l'adresse précitée. Le Département des travaux publics fera alors procéder aux calculs de l'indice énergétique aux frais de l'Etat et adressera le rapport d'analyse au propriétaire. Cette communication n'entraîne aucune obligation légale pour le propriétaire.

Le propriétaire qui ne serait pas à même de remplir lui-même le questionnaire, peut le faire faire, à ses frais, par un architecte reconnu par l'Etat par un ingénieur EPF ou ETS, par un bureau technique en chauffage et ventilation ou par une entreprise de chauffage inscrite au Registre professionnel. Le remplissage du questionnaire par un mandataire choisi par le propriétaire peut coûter de Fr. 50.- à Fr. 200.- environ, selon la nature et l'importance du bâtiment; ces chiffres n'ont qu'un caractère indicatif.

Certains travaux visant à économiser l'énergie peuvent donner lieu à des déductions fiscales. Les directives du Département des finances en définissent les conditions (formule n° 21 006). Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Commission d'impôt du district.

*Département des travaux publics  
Délégué cantonal à l'énergie*

~~~~~

ARMES DE GUERRE

Calendrier des activités 1982

- 15 avril Entr. tir Général Guisan
1700 - 1800 Châtaignier
- 17 avril **Tir Général Guisan**
(matin) PULLY
- 17 avril **Tirs militaires**
1330 - 1800 Châtaignier
- 17 avril Entr. Champ. groupes
1330 - 1800 Châtaignier
- 24/25 avril **Champ. Groupes**
- 1 mai **Tirs militaires**
0800 - 1130 Châtaignier
- 15 mai **Finale Vaudoise**
0630 - 1200 Vernand
Tir en campagne préalable
- 22/23 mai **Tir en Campagne**
- 27 mai **Tirs militaires (s'inscrire SVP)**
1730 - 1930 Châtaignier
- 3 juin Entr. Tir Cant. VS
1700 - 1930 Châtaignier
- 10 juin Entr. Tir Cant. VS
1700 - 1930 Châtaignier
- 12 juin **Tirs militaires**
0800 - 1130 Châtaignier
- 17 juin Entr. Tir Cant. VS
1700 - 1930 Châtaignier
- 24 juin Entr. Tir Cant. VS
1700 - 1930 Châtaignier
- 26 juin **Tir Cantonal Valaisan**
- 21 août Tir à prix
1330 - 1700 Châtaignier
- 4 sept. Tir d'amitié (J. Patriotes)
dès 1430 Châtaignier
- 23 oct. Soirée de clôture Châtaignier

Le Comité

~~~~~

## SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

### Sous-section volleyball

L'équipe féminine de volleyball a participé cette saison au championnat vaudois de 2e ligue. Elle a dû lutter contre des équipes beaucoup plus expérimentées à ce niveau de la compétition. Malgré une moyenne d'âge basse (20 ans), les joueuses ont démontré tout au long de la saison des qualités techniques et une volonté à toute épreuve. Grâce à un excellent esprit d'équipe, elles ont réussi à conserver leur place dans cette catégorie en terminant à la 6e place avec un actif de 8 points en 14 matchs.

La société adresse ses plus chaleureuses félicitations et remerciements aux 12 joueuses de l'équipe ainsi qu'à son entraîneur Jean-Luc Rochat.

### Sous-section gymnastique infantine

Notre nouvelle sous-section débute de façon prometteuse; en effet elle compte actuellement 20 enfants.

Les répétitions ont lieu le lundi après-midi de 15h.30 à 16h.30 pour les fillettes et garçons entre 5 et 7 ans, sous la direction de Marianne Passard, monitrice. Tous nos encouragements sont adressés à cette sous-section.

Nous avons participé comme chaque année au concours à skis du Brassus, le 28 février 1982, organisé par l'association de la Côte.

Voici les résultats obtenus par nos représentants:

#### Course de fond 8km.

|                     |       |                 |
|---------------------|-------|-----------------|
| Catégorie vétérans: | 10ème | Lorenzet Serge  |
|                     | 17ème | Pfister John    |
|                     | 22ème | Pasche Michel   |
|                     | 38ème | Rochat Michel   |
| Catégorie actifs:   | 21ème | Rochat Jean-Luc |
|                     | 29ème | Corbaz Bernard  |
|                     | 32ème | Oppliger Anton  |

#### Course slalom géant

|                    |                   |                    |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| Catégorie féminine | 10ème             | Barrat Marianne    |
| Catégorie vétérans | 10ème             | Rochat Michel      |
| Catégorie actifs   | 5ème              | Ménétreay Eric     |
|                    | 14ème             | Rochat Jean-Luc    |
|                    | 21ème             | Burri Gilbert      |
|                    | 23ème             | Oppliger Anton     |
|                    | 45ème             | Candolfi Christian |
|                    | 53ème             | Isely Jacques      |
| 55ème              | Graz Yvan         |                    |
| 61ème              | Haefliger Walther |                    |
| 68ème              | Perroulaz Klaus   |                    |

Nous remercions vivement nos gymnastes pour leur participation et les bons résultats obtenus lors de ces joutes qui ont réuni plus de 200 concurrents.

Nous vous rappelons deux dates importantes:

#### Samedi 1er mai 1982

célébration du 40ème anniversaire de la Société, au Châtaignier; le programme des différentes démonstrations et manifestations vous sera communiqué ultérieurement.

#### Samedi 5 et dimanche 6 juin 1982

Fête Régionale des Pupillettes et Jeunes Gymnastes de la Côte, au Mont-sur-Lausanne.  
Manifestation qui réunira plus de 2000 enfants.

#### Horaire des répétitions

|       |                                           |                 |
|-------|-------------------------------------------|-----------------|
| Lundi | Gymnastique infantine (filles et garçons) |                 |
|       | Passard Marianne Le Mont                  |                 |
|       | Tél.: 32 89 94                            |                 |
|       | Jeunes gymnastes                          |                 |
|       | 5 - 7 ans                                 | 15h.30 - 16h.30 |
|       | 6 - 10 ans                                | 18h. - 19h.30   |
|       | Barrat François Cugy                      |                 |
|       | Tél.: 91 21 07                            |                 |
| Mardi | Jeunes gymnastes                          |                 |
|       | 11 - 15 ans 18h. - 20h.                   |                 |
|       | Barrat François Cugy                      |                 |
|       | Tél.: 91 21 07                            |                 |
|       | Actifs                                    |                 |
|       | 20h. - 22h.                               |                 |
|       | Burri J.-Edouard Le Mont Tél.: 33 33 30   |                 |

**Mercredi** Pupillettes (Petites)  
6 - 10 ans 17h.45 - 19h.  
Rochat Christiane Le Mont  
Tél.: 32 90 46

**Dames actives**  
20h. - 22h.  
Echenard Martine Crissier  
Tél.: 34 17 00

**Volley-ball** (féminin amateur)  
20h. - 22h.  
Arnaboldi Jeanette Le Mont  
Tél.: 33 49 62

**Jeudi** Mères - enfants  
16h.30 - 17h.30  
Dufour Françoise Le Mont  
Tél.: 32 21 28

**Pupillettes** (grandes)  
18h.30 - 20h.  
Borgeaud Catherine Le Mont  
Tél.: 32 01 46

**Gym. hommes**  
20h. - 22h.  
Cordey Frédéric Le Mont  
Tél.: 33 39 43

**Volley-ball**  
20h. - 22h.  
Rochat Jean-Luc Le Mont  
Tél.: 32 90 46

**Vendredi** Pupillettes (moyennes)  
11 - 14 ans 18h. - 19h.45  
Bourgoz Danielle Le Mont  
Tél.: 33 01 05

**Artistique**  
18h.30 - 19h.30  
Burri Gilbert Le Mont  
Tél.: 32 03 05

**Hand-ball**  
20h. - 22h.  
Perroulaz Klaus Cugy  
Tél.: 91 25 65

**Président:** Isely Jacques, Ch. Jorattez  
Tél.: 32 20 24 Le Mont

**Président technique:** Burri Gilbert, Ch. des Cerisiers  
Tél.: 91 29 91 prof. Le Mont

~~~~~

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La société de développement de notre commune organise le samedi 8 mai 1982, sur la place du Petit-Mont, de 9 heures à 19 heures.

UN MARCHE AUX GERANIUMS

avec la participation de groupes folkloriques et d'artistes.

Nous faisons appel à toutes les sociétés locales, les artisans et artistes (peintres, sculpteurs, etc.) ainsi qu'à tous les habitants de la commune afin qu'ils prennent part à l'organisation et au déroulement de cette journée.

Le port du costume ancien ou folklorique sera apprécié.

Les personnes intéressées voudront bien s'inscrire

d'ici la fin du mois à l'aide du coupon ci-dessous.
Merci et au plaisir de vous rencontrer lors de notre manifestation dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Le Comité

COUPON POUR L'INSCRIPTION

Nom:

Prénom:

Type de participation:

Nombre de bancs couverts désirés:

A retourner à: Société de développement
Mme Renée Spanhauer
Ch. Longeraie
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 32 54 61

~~~~~

### DANS NOS ÉCOLES

Inscription des élèves pour les classes enfantines, année scolaire 1982-1983.

Les enfants nés entre le 1er juillet 1977 et le 30 juin 1978 peuvent être inscrits en première année enfantine.

Les enfants nés du 1er juillet 1976 au 30 juin 1977 seront inscrits en deuxième année enfantine. Si ces enfants suivent actuellement la première année enfantine ils seront inscrits d'office pour la deuxième année enfantine.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat des écoles, collège du Mottier A, le mardi 30 mars, de 10h. à 12h. et le mercredi 31 mars de 17h. à 19h.

Les parents concernés sont priés de se présenter avec le livret de famille.

### Education sexuelle.

Mardi 30 mars 1982, à 20h.15, à l'Aula du collège du Mottier, Mme Michod donnera une conférence sur l'éducation sexuelle de la jeunesse.

Cette conférence précède les cours d'éducation sexuelle qui seront donnés aux élèves des classes de 4e, 6e et 8e année de la scolarité obligatoire.

Bien que cette conférence concerne avant tout les parents des élèves des années précitées, tous les parents de nos élèves sont cordialement invités.

*Commission scolaire*

~~~~~

QUELQUES COMMUNICATIONS ET RAPPELS DE LA MUNICIPALITÉ

POLICE ET PROTECTION DES ANIMAUX.

Art. 74.

Il est interdit de laisser divaguer des animaux. Tous les chiens doivent être munis d'un collier portant le nom de leur propriétaire.

Art. 75.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, dans un lieu accessible au public ainsi qu'à l'intérieur des parcs et promenades publics.

Art. 76.

Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser leurs animaux salir les trottoirs, les façades, les seuils, les parcs et les promenades publics.

Nous demandons à chaque propriétaire de chiens de bien vouloir se conformer au règlement de police. Ces derniers mois, nous avons constaté que de nombreux propriétaires de chiens confondaient les parcs et promenades publics avec des endroits où leurs compagnons fidèles pouvaient librement se soulager de leurs besoins naturels. Ces endroits sont également fréquentés par les enfants de notre commune, pensez-y.

CUEILLETTE DE LA DENT DE LION.

Nous rappelons à tous les amateurs de cette excellente salade la teneur de l'art. 151, alinéa e du règlement de police de la commune du Mont:

"Il est interdit:

de s'introduire dans les propriétés d'autrui sans la permission du propriétaire".

Nous prions chacun de bien vouloir se conformer à ces dispositions.

La Municipalité

~~~~~